

Prospectus simplifié
Mars 2011

BCV FUND (LUX)

(Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de droit luxembourgeois)

Ce prospectus simplifié ne contient que des informations-clés sur BCV FUND (LUX) (ci-après « le Fonds »). Veuillez contacter votre conseiller financier ou demander le dernier prospectus détaillé accompagné des derniers rapports annuels et semestriels. Les objectifs du Fonds, les restrictions en matière d'investissement, les frais du Fonds ainsi que les risques sont décrits en détail dans le prospectus complet.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Fonds a été établi conformément à un règlement de gestion signé dès l'origine, à Luxembourg, le 8 juin 2009. Le règlement de gestion actuel, signé en date du 1er mars 2011 a été déposé au Registre de Commerce de et à Luxembourg et publié au journal officiel Mémorial C en date du 28 mars 2011.

Structure légale	Fonds Commun de Placement à compartiments multiples organisé sous la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif
Société de gestion	Gérifonds (Luxembourg) S.A.
Banque dépositaire	Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
Réviseur d'entreprises	PricewaterhouseCoopers Luxembourg
Agent de transfert et de registre et agent administratif	Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
Conseiller en Investissement	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne (Suisse)
Autorité de contrôle	Commission de Surveillance du Secteur Financier (www.cssf.lu)
Promoteurs	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Représentant du Fonds en Suisse	GERIFONDS SA, Lausanne
Service de paiement du Fonds en Suisse	Banque Cantonale Vaudoise (BCV), Lausanne

INFORMATIONS D'INVESTISSEMENT

Pour tous les compartiments le prix de vente peut s'établir en-dessous du prix d'acquisition.

BCV FUND (LUX) - BCV Forex Alpha (CHF)	
Objectif et politique d'investissement	<p>Objectifs d'investissement</p> <p>L'objectif du compartiment BCV FUND (LUX) – BCV Forex Alpha (CHF) est de générer un rendement stable, avec une faible volatilité, en conjuguant plusieurs stratégies ayant pour but de prévoir les mouvements du marché des devises.</p> <p>Les principales stratégies utilisées par le compartiment sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">- stratégie «carry»: cette méthode anticipe l'évolution des flux de devises en fonction du différentiel de taux entre les pays. L'exposition est gérée grâce à une optimisation de portefeuille et à l'aide d'indicateurs macro-économiques;- modèle du taux d'intérêt: cette stratégie utilise les relations entre le marché des taux d'intérêts et des devises. Les signaux provenant des courbes de taux génèrent des ordres d'entrée en position sur le marché du change sous-jacent. Le risque est contrôlé à l'aide de «Stop Loss» sur chaque exposition aux monnaies;- modèle comportemental: ce modèle de gestion tire profit de mouvements exagérés sur le marché des devises. L'efficacité de cette stratégie est assurée par une approche de risques contrôlés assurée par des «Stop Loss» et une évaluation du risque position par position. <p>D'autres stratégies peuvent être envisagées pour profiter des opportunités sur le marché des devises.</p> <p>Politique d'investissement</p> <p>La valeur nette d'inventaire du compartiment BCV FUND (LUX) – BCV Forex Alpha (CHF) est exprimée en francs suisses (CHF).</p> <p>Les actifs de ce compartiment sont essentiellement constitués:</p> <ul style="list-style-type: none">- de valeurs mobilières de rendements et/ou d'instruments du marché monétaire à court terme (c.à.d. dont la durée moyenne est inférieure à un an);- de certificats sur taux ou devises émis par une institution financière de premier ordre;- de dépôts à vue;- de dépôts à terme ayant une échéance inférieure ou égale à un an ou remboursables sur demande. <p>Ces actifs peuvent être libellés dans les principales devises mondiales.</p> <p>Le compartiment est également autorisé à prendre une exposition aux principales devises moyennant des contrats à terme sur devises. Le compartiment peut en plus utiliser dans le cadre d'une gestion efficace de portefeuille tous les produits dérivés prévus par la partie générale du présent prospectus. Les sous-jacents des produits dérivés seront exclusivement des instruments monétaires.</p> <p>Le risque global lié à l'utilisation de produits dérivés dans un but de gestion efficace du portefeuille ne peut pas excéder la valeur des actifs nets du compartiment. En conséquence et en considérant par ailleurs la possibilité du compartiment d'emprunter temporairement à concurrence de 10% des actifs nets pour des besoins autres que des besoins d'investissement, l'engagement total du compartiment ne peut pas excéder 210% des actifs nets du compartiment.</p>

<p>Profil de risque et profil de l'investisseur type</p>	<p>Le compartiment investit seulement dans les principales devises qui constituent la partie la plus liquide du marché financier.</p> <p>Le compartiment n'utilise pas d'effet de levier dans l'exposition aux devises.</p> <p>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'investissement dans des instruments dérivés dans un but de bonne gestion du portefeuille peut entraîner des risques qui peuvent avoir un effet négatif sur la performance du compartiment. De tels investissements peuvent accroître la volatilité du compartiment.</p> <p>Le compartiment s'adresse à des investisseurs qui recherchent des rendements stables pour un profil de risque modéré. Ce produit est destiné à des investisseurs qui ont un horizon d'investissement supérieur à 3 ans.</p>
<p>BCV FUND (LUX) – BCV CLUSTER EQUITY OPPORTUNITY (CHF)</p>	
<p>Objectif et politique d'investissement</p>	<p>L'objectif du compartiment BCV FUND (LUX) - BCV Cluster Equity Opportunity (CHF) est de générer des gains en capitaux avec un niveau de volatilité plus faible, en moyenne, que les actions. Ceci est atteint en investissant dans une sélection d'actions et en protégeant ces positions dans une fourchette de 0% jusqu'à 100% de manière opportuniste suivant l'évolution des marchés par une position vendeuse sur des indices financiers correspondants à l'univers d'investissement.</p> <p>En amont de la sélection des actions, les univers de placement sont segmentés à l'aide de la technologie de clustering. Cette technique permet d'identifier des groupes de titres dont les corrélations par rapport au marché sont aussi faibles que possible. Au sein de chaque groupe identifié, une série de facteurs aussi bien fondamentaux que techniques sont utilisés pour sélectionner les titres qui représentent le potentiel de rendement le plus important sur un horizon de 3 mois. La technique du clustering permet ainsi de construire un portefeuille diversifié et offrant un potentiel de rendement significatif.</p> <p>La technologie décrite ci-dessus est appliquée de manière systématique sur différentes zones géographiques. Une couverture de marché variable est appliquée au portefeuille sur chaque zone. L'objectif est de réduire le niveau de risque en protégeant tout ou partie du portefeuille durant les phases baissières des marchés et de tirer profit des phases haussières.</p> <p>Pour les actifs dont la devise de référence n'est pas identique à celle du compartiment, une couverture de change peut être appliquée afin d'éliminer les risques liés aux fluctuations des marchés des changes.</p> <p>La valeur nette d'inventaire du compartiment BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF) est exprimée en francs suisses CHF.</p> <p>Le portefeuille d'actions dans lequel le compartiment investit est identifié à l'aide d'une série de critères classifiés en plusieurs catégories, par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> - technique: évolution des prix, - valorisation des titres, - évolution du bénéfice des entreprises, - révisions des prévisions bénéficiaires. <p>Ces critères sont appliqués de manière quantitative sur un univers donné pour chaque zone géographique.</p> <p>La position de couverture de marché pouvant varier dans une fourchette de 0% à 100% est ajustée de manière opportuniste à la taille du portefeuille d'actions long et est implémentée à l'aide d'instruments financiers dérivés sur indices financiers. L'ampleur de la protection est déterminée à l'aide de modèles quantitatifs permettant d'identifier les phases de marchés les plus favorables.</p> <p>Les actifs nets du compartiment sont essentiellement constitués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'actions; - de liquidités à vue et à terme. <p>Des investissements dans d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont également autorisés.</p> <p>Les investissements en actions sont effectués exclusivement en actions de sociétés domiciliées ou cotées dans tous les pays d'Europe, de l'Amérique du Nord, de l'Amérique Centrale, de l'Amérique du Sud, d'Asie, d'Afrique, d'Australie et d'Océanie.</p> <p>Pour les actifs dont la devise de référence n'est pas identique à celle du compartiment, une couverture de change peut être appliquée afin d'éliminer les risques liés aux fluctuations des marchés des changes.</p> <p>Le compartiment peut utiliser dans le cadre d'une gestion efficace de portefeuille les instruments financiers dérivés tels que mentionnés au chapitre 3. « Restrictions en matière d'investissement » du prospectus (par exemple des futures sur indices financiers, des changes à terme, etc.).</p>
<p>Profil de risque et profil de l'investisseur type</p>	<p>Le compartiment s'adresse à des investisseurs qui recherchent des rendements proches de ceux des actions pour un profil de risque inférieur. De plus, le compartiment s'adresse également aux investisseurs cherchant à obtenir des rendements dont la corrélation avec les marchés actions est plus faible dans les phases baissières. Ce produit est destiné à des investisseurs qui ont un horizon d'investissement supérieur à 3 ans.</p>
<p>BCV FUND (LUX) – BCV CLUSTER EQUITY ALPHA (EUR)</p>	
<p>Objectif et politique d'investissement</p>	<p>L'objectif du compartiment BCV FUND (LUX) - BCV Cluster Equity Alpha (EUR) est de générer un rendement régulier avec un niveau de volatilité modérée et une corrélation non significative avec les marchés actions. Ceci est atteint en investissant dans une sélection d'actions et en visant la protection de l'entière du portefeuille de titres de l'évolution globale des marchés par une position vendeuse sur des indices financiers correspondants à l'univers d'investissement.</p> <p>En amont de la sélection d'actions, les univers de placement sont segmentés à l'aide de la technologie de clustering. Cette technique permet d'identifier des groupes de titres dont les corrélations par rapport au marché sont aussi faibles que possible. Au sein de chaque groupe identifié, une série de facteurs aussi bien</p>

	<p>fondamentaux que techniques sont utilisés pour sélectionner les titres qui représentent le potentiel de rendement le plus important sur un horizon de 3 mois. La technique du clustering permet ainsi de construire un portefeuille diversifié et offrant un potentiel de rendement significatif.</p> <p>La technologie décrite ci-dessus est appliquée de manière systématique sur différentes zones géographiques. Une couverture de marché totale ou partielle est appliquée au portefeuille, par zone, afin de réduire le niveau de risque et d'obtenir un portefeuille presque neutre face à l'évolution globale des marchés.</p> <p>Pour les actifs dont la devise de référence n'est pas identique à celle du compartiment, une couverture de change peut être appliquée afin d'éliminer les risques liés aux fluctuations des marchés des changes.</p> <p>La valeur nette d'inventaire du compartiment BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR) est exprimée en EUR.</p> <p>Le portefeuille d'actions dans lequel le compartiment investit est identifié à l'aide d'une série de critères classifiés en plusieurs catégories, par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> - technique: évolution des prix, - valorisation des titres, - évolution du bénéfice des entreprises, - révisions des prévisions bénéficiaires, <p>Ces critères sont appliqués de manière quantitative sur un univers donné pour chaque zone géographique. La position de couverture de marché totale ou quasi-totale est ajustée en fonction de la taille du portefeuille long et est implémentée à l'aide d'instruments financiers dérivés sur indices financiers.</p> <p>Les actifs nets du compartiment sont essentiellement constitués:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'actions; - de liquidités à vue et à terme. <p>Des investissements dans d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont également autorisés.</p> <p>Les investissements en actions sont effectués exclusivement en actions de sociétés domiciliées ou cotées dans tous les pays d'Europe, de l'Amérique du Nord, de l'Amérique Centrale, de l'Amérique du Sud, d'Asie, d'Afrique, d'Australie et d'Océanie.</p> <p>Pour les actifs dont la devise de référence n'est pas identique à celle du compartiment, une couverture de change peut être appliquée afin d'éliminer les risques liées aux fluctuations des marchés des changes.</p> <p>Le compartiment peut utiliser dans le cadre d'une gestion efficace de portefeuille les instruments financiers dérivés tels que mentionnés au chapitre 3. « Restrictions en matière d'investissement » du prospectus (par exemple des futures sur indices financiers, des changes à terme, etc.).</p>
<p>Profil de risque et profil de l'investisseur type</p>	<p>Le compartiment s'adresse à des investisseurs qui recherchent des rendements stables pour un profil de risque inférieur à celui d'un investissement en actions. De plus, le compartiment s'adresse également aux investisseurs cherchant à obtenir des rendements décorrélés des marchés actions. Ce produit est destiné à des investisseurs qui ont un horizon d'investissement supérieur à 3 ans.</p>
<p>BCV FUND (LUX) – BCV CLUSTER EQUITY ALPHA (CHF)</p>	
<p>Objectif et politique d'investissement</p>	<p>L'objectif du compartiment BCV FUND (LUX) - BCV Cluster Equity Alpha (CHF) est de générer un rendement régulier avec un niveau de volatilité modérée et une corrélation non significative avec les marchés actions. Ceci est atteint en investissant dans une sélection d'actions et en visant la protection de l'entière du portefeuille de titres de l'évolution globale des marchés par une position vendeuse sur des indices financiers correspondants à l'univers d'investissement.</p> <p>En amont de la sélection d'actions, les univers de placement sont segmentés à l'aide de la technologie de clustering. Cette technique permet d'identifier des groupes de titres dont les corrélations par rapport au marché sont aussi faibles que possible. Au sein de chaque groupe identifié, une série de facteurs aussi bien fondamentaux que techniques sont utilisés pour sélectionner les titres qui représentent le potentiel de rendement le plus important sur un horizon de 3 mois. La technique du clustering permet ainsi de construire un portefeuille diversifié et offrant un potentiel de rendement significatif.</p> <p>La technologie décrite ci-dessus est appliquée de manière systématique sur différentes zones géographiques. Une couverture de marché totale ou partielle est appliquée au portefeuille, par zone, afin de réduire le niveau de risque et d'obtenir un portefeuille presque neutre face à l'évolution globale des marchés.</p> <p>Pour les actifs dont la devise de référence n'est pas identique à celle du compartiment, une couverture de change peut être appliquée afin d'éliminer les risques liés aux fluctuations des marchés des changes.</p> <p>Politique d'investissement</p> <p>La valeur nette d'inventaire du compartiment BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF) est exprimée en francs suisses (CHF).</p> <p>Le portefeuille d'actions dans lequel le compartiment investit est identifié à l'aide d'une série de critères classifiés en plusieurs catégories, par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> - technique: évolution des prix - valorisation des titres - évolution du bénéfice des entreprises, - révisions des prévisions bénéficiaires <p>Ces critères sont appliqués de manière quantitative sur un univers donné pour chaque zone géographique. La position de couverture de marché totale ou quasi-totale est ajustée en fonction de la taille du portefeuille long et est implémentée à l'aide d'instruments financiers dérivés sur indices financiers.</p> <p>Les actifs nets du compartiment sont essentiellement constitués:</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - d'actions; - de liquidités à vue et à terme. <p>Des investissements dans d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont également autorisés.</p> <p>Les investissements en actions sont effectués exclusivement en actions de sociétés domiciliées ou cotées dans dans tous les pays d'Europe, de l'Amérique du Nord, de l'Amérique Centrale, de l'Amérique du Sud, d'Asie, d'Afrique, d'Australie et d'Océanie.</p> <p>Pour les actifs dont la devise de référence n'est pas identique à celle du compartiment, une couverture de change peut être appliquée afin d'éliminer les risques liées aux fluctuations des marchés des changes.</p> <p>Le compartiment peut utiliser dans le cadre d'une gestion efficace de portefeuille les instruments financiers dérivés tels que mentionnés au chapitre 3. « Restrictions en matière d'investissement » du prospectus (par exemple des futures sur indices financiers, des changes à terme, etc.)</p>
Profil de risque et profil de l'investisseur type	Le compartiment s'adresse à des investisseurs qui recherchent des rendements stables pour un profil de risque inférieur à celui d'un investissement en actions. De plus, le compartiment s'adresse également aux investisseurs cherchant à obtenir des rendements décorrélés des marchés actions. Ce produit est destiné à des investisseurs qui ont un horizon d'investissement supérieur à 3 ans.

INFORMATIONS FINANCIERES

Fiscalité	<p>Les actifs nets du Fonds sont soumis à Luxembourg à une « taxe d'abonnement » de 0,05% payable à la fin de chaque trimestre et calculée sur le montant des actifs nets de chaque compartiment à la fin du trimestre concerné. Pour les organismes de placement collectif déjà soumis à une taxe d'abonnement il n'y a pas de doublement d'application de la taxe. Pour les compartiments dont l'objet exclusif est le placement collectif en instruments du marché monétaire et en dépôts auprès d'établissements de crédit, le taux de la taxe d'abonnement s'élève à 0,01%. Pour les classes de parts réservées à des investisseurs institutionnels, le taux de la taxe d'abonnement s'élève également à 0,01%.</p>
Frais et dépenses	<p>Frais et dépenses des transactions des porteurs de parts</p> <p>a) Souscriptions de parts Le prix d'émission d'une part d'un compartiment correspond à la valeur d'inventaire nette d'une part calculée le jour d'évaluation applicable à laquelle s'ajoute la commission de vente versée au distributeur n'excédant pas 5,0% de la valeur nette d'inventaire d'une part du compartiment et les taxes dues à l'émission, le montant final étant arrondi à l'unité monétaire la plus proche.</p> <p>b) Rachats de parts Le prix de rachat d'une part d'un compartiment correspond à la valeur d'inventaire nette d'une part calculée le jour d'évaluation moins toutes les taxes dues au moment du rachat. Pour les compartiments BCV FUND (LUX) – BCV Forex Alpha (CHF), BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF), BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR) et BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF), le Conseil d'Administration de la société de gestion se réserve le droit de prélever en faveur du compartiment, une commission de rachat d'un maximum de 0,50 % du montant du rachat. Les investisseurs sont en tout état de cause traités également pour chaque calcul de la VNI.</p> <p>c) Conversions de parts Les prix de conversion sont exécutés sur la base de la valeur nette d'inventaire par part le jour d'évaluation. La commission de conversion se monte à maximum 1% de la valeur nette d'inventaire sur le montant des nouvelles parts souscrites jusqu'à concurrence du montant des parts vendues. Le nombre de parts attribué dans un nouveau compartiment est déterminé au moyen de la formule suivante:</p> $\frac{(A \times B \times C) - E}{D} = N$ <p>A = le nombre de parts présenté pour la conversion B = la valeur nette d'inventaire d'une part du compartiment présentée à la conversion le jour d'évaluation C = le taux de change entre les devises de référence des compartiments le jour d'évaluation D = la valeur nette d'inventaire par part du nouveau compartiment le jour d'évaluation E = frais de conversion éventuels N = le nombre de parts attribué dans le nouveau compartiment.</p> <p>Les frais opérationnels du Fonds</p> <p>Coûts applicables au compartiment BCV FUND (LUX) – BCV Forex Alpha (CHF)</p> <p>Le compartiment BCV FUND (LUX) – BCV Forex Alpha (CHF) supporte, à l'exception des frais de courtages et les commissions bancaires à payer habituellement sur les transactions en titres du portefeuille du compartiment les commissions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une commission fixe; La commission s'élève à maximum 1% par année et est payable à la société de gestion par douzième à la fin de chaque mois et calculée sur la base de la valeur des actifs nets moyens mensuels du compartiment. - une commission variable: Cette commission variable est égale à maximum 30% de la surperformance de la valeur nette d'inventaire par part du compartiment au-dessus de l'indice Deutsche Bank Swiss Overnight Money Market Index majoré du pourcentage lié à l'indemnité fixe. Cette commission de performance est calculée sur base du principe de « High Water Mark », ce qui signifie qu'une commission de performance sera calculée uniquement si les deux conditions suivantes sont respectées simultanément à chaque date de calcul : <ul style="list-style-type: none"> - la performance de la valeur nette d'inventaire par part est supérieure à celle de l'indice majoré, tel que défini ci-dessus ; - la valeur nette d'inventaire par part est supérieure à la valeur nette d'inventaire initiale et à la plus haute valeur nette d'inventaire de fin de mois de calculée depuis l'origine. Les commission fixes et variables seront provisionnées et ajustées à chaque calcul de la valeur nette d'inventaire et payables mensuellement par le Fonds à la société de gestion. <p>Pour la première période de calcul, le « High Water Mark » est défini comme la valeur nette d'inventaire initiale.</p>

Aucune commission ni aucun frais ne peuvent être imputés au compartiment en cas d'investissement dans des parts de fonds gérés par la société de gestion ou une société qui lui est proche. Dans ces cas, les fonds dont les parts sont acquises ne peuvent pas débiteur de commission d'émission ni de rachat.

La société de gestion supporte pour le compartiment BCV FUND (LUX) – BCV Forex Alpha (CHF) les frais énumérés ci-dessous:

- les frais de constitution
- les frais de conseiller en investissements
- tous les impôts éventuels
- frais de banque dépositaire, d'agent de transfert et de registre et d'agent administratif, dont la rémunération est fractionnée comme suit:

Valeur des avoirs du compartiment	Taux annuel
jusqu'à EUR 18 mios	0,11 % p.a.
de EUR 18 mios à EUR 37 mios	0,08 % p.a.
de EUR 37 mios à EUR 74 mios	0,05 % p.a.
dépassant EUR 74 mios	0,03 % p.a.

Le montant de la commission ne peut être inférieur à EUR 20.000,- p.a. pour ce compartiment.

- les honoraires du réviseur d'entreprises
- les coûts d'établissement et de distribution des rapports annuels et semestriels
- les coûts liés à l'utilisation de noms d'indices ou de benchmarks
- les frais de préparation de l'impression ainsi que les frais de dépôt et de publication des contrats et d'autres documents concernant le Fonds, y compris les taxes d'inscription et d'enregistrement auprès de toutes les autorités gouvernementales et de toutes les bourses
- les frais de préparation, de traduction, d'impression et de diffusion des publications périodiques et d'autres documents exigés par la loi ou par des règlements
- les frais de préparation et de communication d'informations aux porteurs de parts
- les émoluments des conseillers juridiques ainsi que toute autre taxe analogue courante
- les frais liés à des mesures spéciales, notamment les expertises, les conseils juridiques ou les procédures engagées pour la protection des porteurs de parts
- les frais relatifs aux activités du représentant officiel du Fonds en Suisse qui s'élèvent à un taux annuel de 0,04% payables par quart à la fin de chaque trimestre et calculés sur la base de la valeur des actifs nets moyens trimestriels de chaque compartiment et la rémunération pour le service de paiement en Suisse s'élevant à 0,01% par année, payable par quart à la fin de chaque trimestre et calculée sur la base de la valeur de l'actif net moyen trimestriel du compartiment.
- la taxe d'abonnement annuelle (0,01%) de la valeur d'inventaire nette du compartiment payable trimestriellement.

Coûts applicables aux compartiments BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF), BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR) et BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF).

Les compartiments BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF), BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR) et BCV FUND (LUX) – Cluster Equity Alpha (CHF) supportent, à l'exception des frais de courtages et les commissions bancaires à payer habituellement sur les transactions en titres du portefeuille du compartiment, une commission, payable à la société de gestion:

	Taux maximal p.a.
BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF)	Classe A: max. 2,5% Classe I: max. 1,5%
BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR)	Classe A: max 2,5 % Classe I: max 1,5 %
BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF)	Classe A: max 2,5% Classe I: max 1,5%

La commission est payable pour chaque classe de parts à la société de gestion par douzième à la fin de chaque mois et calculée sur la base de la valeur des actifs nets moyens mensuels du compartiment.

Aucune commission ni aucun frais au sens du chapitre 4.C) ne peuvent être imputés au compartiment en cas d'investissement dans des parts de fonds gérés par la société de gestion ou une société qui lui est proche. Dans ces cas, les fonds dont les parts sont acquises ne peuvent pas débiteur de commission d'émission ni de rachat.

La société de gestion supporte pour les compartiments les frais énumérés ci-dessous:

- tous les impôts éventuels
- les frais de conseiller en investissements;
- frais de banque dépositaire, d'agent de transfert et de registre et d'agent administratif
- les honoraires du réviseur d'entreprises
- les coûts d'établissement et de distribution des rapports annuels et semestriels
- les coûts liés à l'utilisation de noms d'indices ou de benchmarks
- les frais d'établissement des certificats de parts, les frais de préparation de l'impression ainsi que les frais de dépôt et de publication des contrats et d'autres documents concernant le Fonds, y compris les taxes d'inscription et d'enregistrement auprès de toutes les autorités gouvernementales et de toutes les bourses
- les frais de préparation, de traduction, d'impression et de diffusion des publications périodiques et d'autres documents exigés par la loi ou par des règlements
- les frais de préparation et de communication d'informations aux porteurs de parts
- les émoluments des conseillers juridiques ainsi que toute autre taxe analogue courante
- les frais liés à des mesures spéciales, notamment les expertises, les conseils juridiques ou les procédures engagées pour la protection des porteurs de parts
- les frais relatifs aux activités du représentant officiel du Fonds en Suisse qui s'élèvent à un taux annuel de 0,04% payables par quart à la fin de chaque trimestre et calculés sur la base de la valeur des actifs nets moyens trimestriels de chaque compartiment et la rémunération pour le service de paiement en Suisse s'élevant à 0,01% par année, payable par quart à la fin de chaque trimestre et calculée sur la base de la valeur de l'actif net moyen trimestriel du compartiment.
- la taxe d'abonnement annuelle de la valeur d'inventaire nette du compartiment payable trimestriellement sur

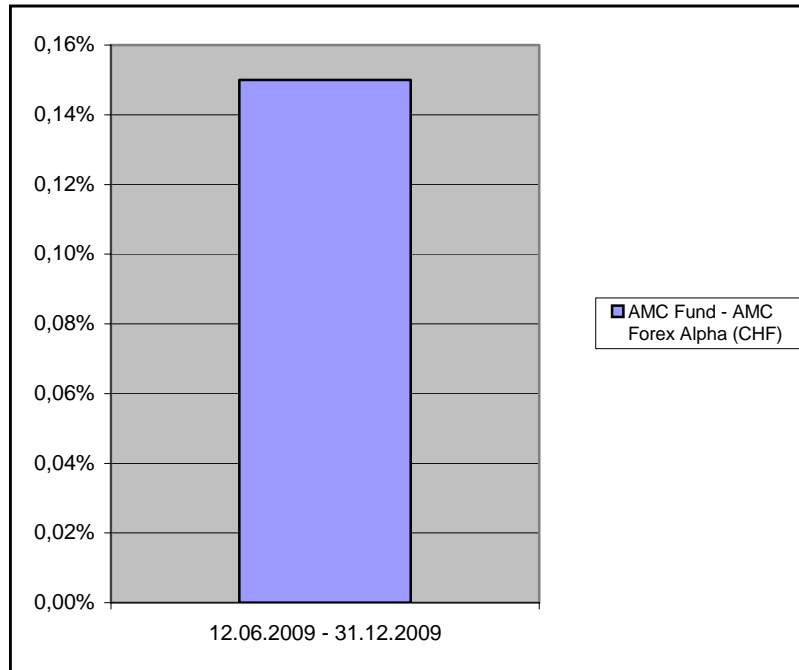
	<p>chaque classe de parts (0,05% pour la classe A et 0,01% pour la classe I).</p> <p>Les coûts de publicité et autres dépenses directement liés à l'offre ou la distribution de parts, y compris le coût d'impression et de reproduction des documents utilisés par les distributeurs dans le cadre de leur activité commerciale ne sont pas supportés par le Fonds.</p> <p>Total expenses ratios:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>31.12.2009</th> <th>30.06.2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BCV FUND (LUX) - BCV Forex Alpha (CHF)</td> <td>0,75%</td> <td>1,01%</td> </tr> <tr> <td>BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF) – classe A</td> <td>1,63%</td> <td>1,62%</td> </tr> <tr> <td>BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF) – classe I</td> <td>0,87%</td> <td>0,87%</td> </tr> <tr> <td>BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR) – classe A</td> <td>1,50%</td> <td>1,50%</td> </tr> <tr> <td>BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR) – classe I</td> <td>0,80%</td> <td>0,80%</td> </tr> <tr> <td>BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF) – classe A</td> <td>1,49%</td> <td>1,50%</td> </tr> <tr> <td>BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF) – classe I</td> <td>0,80%</td> <td>0,80%</td> </tr> </tbody> </table>		31.12.2009	30.06.2010	BCV FUND (LUX) - BCV Forex Alpha (CHF)	0,75%	1,01%	BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF) – classe A	1,63%	1,62%	BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF) – classe I	0,87%	0,87%	BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR) – classe A	1,50%	1,50%	BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR) – classe I	0,80%	0,80%	BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF) – classe A	1,49%	1,50%	BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF) – classe I	0,80%	0,80%
	31.12.2009	30.06.2010																							
BCV FUND (LUX) - BCV Forex Alpha (CHF)	0,75%	1,01%																							
BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF) – classe A	1,63%	1,62%																							
BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF) – classe I	0,87%	0,87%																							
BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR) – classe A	1,50%	1,50%																							
BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR) – classe I	0,80%	0,80%																							
BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF) – classe A	1,49%	1,50%																							
BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF) – classe I	0,80%	0,80%																							
Valeur nette d'inventaire	<p>La valeur nette d'inventaire du compartiment BCV FUND (LUX) – BCV Forex Alpha (CHF) est calculée tous les jours ouvrables bancaires au Luxembourg, ce jour est appelé «jour d'évaluation». Pour ce compartiment, la valeur nette d'inventaire est datée du jour ouvrable bancaire au Luxembourg précédant le jour d'évaluation, ce jour est appelé « jour date VNI ».</p> <p>La valeur nette d'inventaire des compartiments BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF), BCV FUND (LUX) - BCV Cluster Equity Alpha (EUR) et BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF) est calculée chaque jeudi; ce jour est appelé le « jour d'évaluation ». La valeur nette d'inventaire est datée du mardi, ce jour est appelé « jour date VNI », et est calculée sur base des cours de clôture de tous les marchés boursiers mondiaux et des évaluations des instruments financiers dérivés disponibles au mardi.</p>																								
Portfolio turnover rate	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>31.12.2009</th> <th>30.06.2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BCV FUND (LUX) – BCV Forex Alpha (CHF)</td> <td>-</td> <td>- 5,18%</td> </tr> <tr> <td>BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF)</td> <td>106,69%</td> <td>397,49%</td> </tr> <tr> <td>BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR)</td> <td>123,90%</td> <td>398,72%</td> </tr> <tr> <td>BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF)</td> <td>135,48%</td> <td>385,20%</td> </tr> </tbody> </table>		31.12.2009	30.06.2010	BCV FUND (LUX) – BCV Forex Alpha (CHF)	-	- 5,18%	BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF)	106,69%	397,49%	BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR)	123,90%	398,72%	BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF)	135,48%	385,20%									
	31.12.2009	30.06.2010																							
BCV FUND (LUX) – BCV Forex Alpha (CHF)	-	- 5,18%																							
BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF)	106,69%	397,49%																							
BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR)	123,90%	398,72%																							
BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF)	135,48%	385,20%																							

INFORMATIONS COMMERCIALES

Souscriptions, rachats et conversions de parts	<p>Vous pouvez acheter et vendre les parts auprès des distributeurs suivants:</p> <p>Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne Banque Cantonale de Genève, Genève Toutes les autres banques cantonales Adler & Co Privatbank S.A., Zurich Banque Coop S.A., Bâle Banque Franck, Galland & Cie S.A. Genève Banque Heritage, Genève Banque Leumi (Suisse) S.A., Zurich Banque Pasche S.A., Genève Banque Piguet & Cie S.A., Yverdon Banque Privée Espirito Santo SA, Lausanne Banque Sal. Oppenheim jr. & Cie (Suisse) S.A., Zurich Clariden Leu, Zurich Cornèr Banque, Lugano Crédit Agricole (Suisse) S.A., Genève Diapason Commodities Management SA, Prilly Dynagest S.A. Genève Hyposwiss Private Bank Genève SA., Genève Hyposwiss Privatbank AG, Zurich Hypothekbank Lenzburg, Lenzburg IFP Fund Management S.A., Pully InCore Bank SA, Zurich Lienhardt & Partner Privatbank Zurich S.A., Zurich Lloyds TSB Bank Plc, Genève NPB Neue Privat Bank SA, Zurich PKB Privatbank SA, Lugano Privatbank Von Graffenried S.A., Berne Rahn & Bodmer Co., Zurich Swisscanto Gestion de Fonds SA, Berne</p> <p>Pour le compartiment BCV FUND (LUX) – BCV Forex Alpha (CHF) les demandes de souscription provenant des distributeurs doivent parvenir auprès des distributeurs – centralisateurs le jour ouvrable bancaire qui correspond au jour date VNI (tel que décrit au paragraphe « Valeur Nette d'Inventaire ci-dessous ») en question avant 11h00; puis les distributeurs – centralisateurs les font parvenir à l'agent de transfert et de registre le même jour avant 12h00. A défaut, l'ordre sera exécuté le prochain jour d'évaluation au prix d'émission alors en vigueur.</p> <p>Pour les compartiments BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF), BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR) et BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF) les demandes de souscription provenant des distributeurs doivent parvenir auprès des distributeurs – centralisateurs le jour ouvrable bancaire précédant le jour date VNI (tel que décrit au paragraphe « Valeur Nette d'Inventaire ci-dessous ») en question avant 11h00; puis les distributeurs – centralisateurs les font parvenir à l'agent de transfert et de registre le même jour avant 12h00. A défaut, l'ordre sera exécuté le prochain jour d'évaluation au prix d'émission alors en vigueur.</p> <p>Pour qu'un ordre de rachat concernant le compartiment BCV FUND (LUX) – BCV Forex Alpha (CHF) puisse être exécuté au prix de rachat en vigueur un jour d'évaluation donné, les demandes de rachat de parts doivent parvenir auprès des distributeurs – centralisateurs le jour ouvrable bancaire qui correspond au jour date VNI en question</p>
--	--

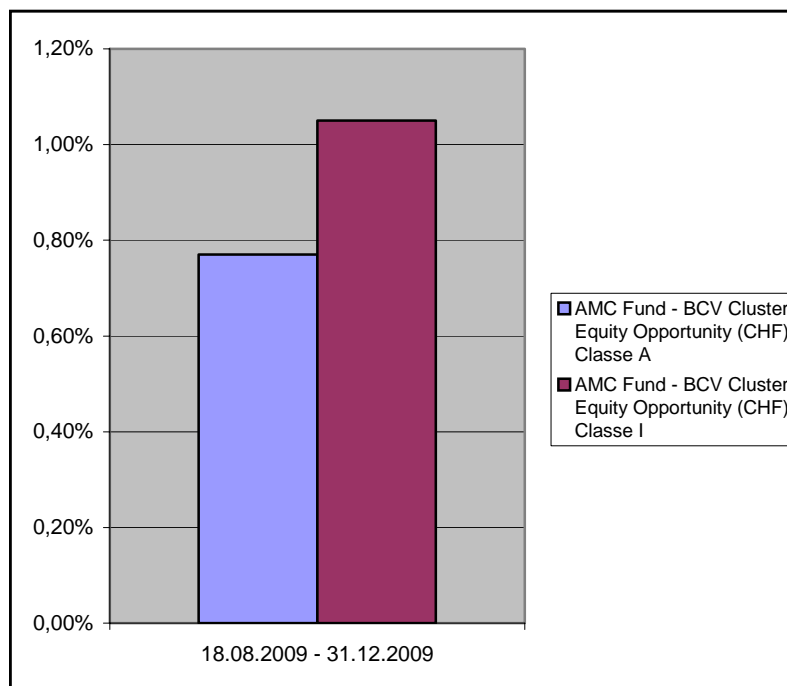
	<p>avant 11h00 (tel que décrit au paragraphe « Valeur Nette d'Inventaire » ci-dessous). Puis les distributeurs – centralisateurs les font parvenir à l'agent de transfert et de registre le même jour avant 12h00. Tous les ordres de rachat parvenant à la banque dépositaire après ce délai seront exécutés le jour d'évaluation prochain au prix de rachat alors en vigueur.</p> <p>Pour les compartiments BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF), BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR) et BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF) les demandes de rachat provenant des distributeurs doivent parvenir auprès des distributeurs – centralisateurs le jour ouvrable bancaire précédant le jour date VNI (tel que décrit au paragraphe « Valeur Nette d'Inventaire ci-dessous ») en question avant 11h00; puis les distributeurs – centralisateurs les font parvenir à l'agent de transfert et de registre le même jour avant 12h00. A défaut, l'ordre sera exécuté le prochain jour d'évaluation au prix d'émission alors en vigueur.</p> <p>Les demandes de conversion concernant le compartiment BCV FUND (LUX) – BCV Forex Alpha (CHF) doivent parvenir aux distributeurs – centralisateurs le jour ouvrable bancaire qui correspond au jour date VNI avant 11h00. Puis les distributeurs – centralisateurs les font parvenir à l'agent de transfert et de registre le même jour avant 12h00. Les demandes de conversion reçues après ce délai seront exécutées le jour d'évaluation prochain au prix en vigueur ce jour-là.</p> <p>Pour les compartiments BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF), BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR) et BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF) les demandes de conversion provenant des distributeurs doivent parvenir auprès des distributeurs – centralisateurs le jour ouvrable bancaire précédant le jour date VNI (tel que décrit au paragraphe « Valeur Nette d'Inventaire ci-dessous ») en question avant 11h00; puis les distributeurs – centralisateurs les font parvenir à l'agent de transfert et de registre le même jour avant 12h00. A défaut, l'ordre sera exécuté le prochain jour d'évaluation au prix d'émission alors en vigueur.</p> <p>Pour chaque compartiment la société de gestion n'émet que des parts de capitalisation. Les parts du Fonds n'existent que sous forme dématérialisée. Pour les compartiments BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Opportunity (CHF), BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (EUR) et BCV FUND (LUX) – BCV Cluster Equity Alpha (CHF), il existe plusieurs classes de parts:</p> <p>Classe A: ouverte à tous les investisseurs; Classe I: réservée aux investisseurs institutionnels.</p> <p>La société de gestion peut convertir les parts d'une classe à l'autre lorsque les conditions d'une classe ne sont pas ou plus remplies. La conversion intervient sans frais pour l'investisseur.</p>
Politique de distribution	Il n'est prévu aucune distribution de sorte que tous les produits et intérêts de chaque Sous-Fonds sont réinvestis d'office.
Publications	<p>La société de gestion publie conjointement le prix d'émission et de rachat ou la valeur nette d'inventaire des parts chaque jour où se font des émissions ou des rachats de parts, mais au moins deux fois par mois, dans les journaux et médias électroniques de son choix.</p> <p>Toutes les modifications du règlement de gestion sont publiées au journal officiel Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg. Dans le cas d'une modification fondamentale un avis aux porteurs de parts est publié dans le "Luxemburger Wort" et le texte des modifications est disponible pour l'information des porteurs de parts aux sièges de la banque dépositaire et à la société de gestion ainsi qu'auprès des distributeurs.</p>
Droit applicable, juridiction compétente et langue faisant foi	<p>Des litiges entre les porteurs de parts, la société de gestion et la banque dépositaire sont tranchés conformément au droit luxembourgeois et sont de la compétence du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, pour autant cependant que la société de gestion et la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, puissent aussi se soumettre ainsi que le Fonds aux lois et à la juridiction des tribunaux des pays dans lesquels les parts du Fonds sont offertes et vendues, en ce qui concerne des actions entamées par des investisseurs résidant dans ces pays et, en ce qui concerne des questions relatives aux souscriptions, rachats et conversions de parts d'investisseurs résidant dans ces pays.</p> <p>Le français est la langue faisant foi pour le règlement de gestion du Fonds et le prospectus, pour autant cependant que la société de gestion et la banque dépositaire puissent, pour leur propre compte et pour le compte du Fonds, reconnaître comme faisant foi la traduction dans des langues des pays dans lesquels les parts du Fonds sont offertes et vendues.</p>
Documents à la disposition de l'investisseur	<p>Les documents suivants sont gratuitement à la disposition des porteurs de parts aux sièges de la banque dépositaire, de la société de gestion et du représentant en Suisse:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement de gestion, prospectus, prospectus simplifié; - Rapports annuels et semestriels; - Convention de dépôt et d'agent administratif; - Convention de conseiller en investissements.
Informations sur la représentation du Fonds en Suisse	<p>Les publications concernant le Fonds ont lieu en Suisse dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et sur les plateformes électroniques www.swissfunddata.ch et www.fundinfo.com.</p> <p>Les prix d'émission et de rachat, respectivement la valeur nette d'inventaire avec la mention « commissions non comprises », de toutes les classes de parts sont publiés tous les jours ouvrables sur les plateformes électroniques www.swissfunddata.ch www.fundinfo.com.</p> <p>Le lieu d'exécution et le for sont au siège du représentant pour les parts distribuées en Suisse à partir de celle-ci.</p>

PERFORMANCES HISTORIQUES
BCV FUND (LUX) – BCV FOREX ALPHA (CHF)



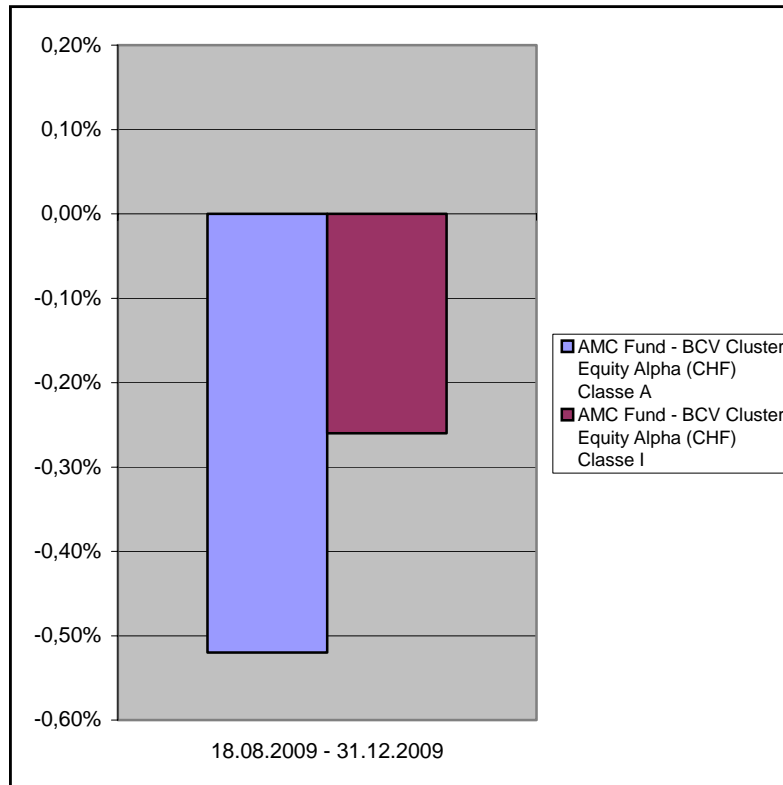
La performance historique ne tient pas compte des frais et commissions d'émission et de rachat des parts ni ne constitue une indication des performances actuelles ou futures.

BCV FUND (LUX) – BCV CLUSTER EQUITY OPPORTUNITY (CHF)



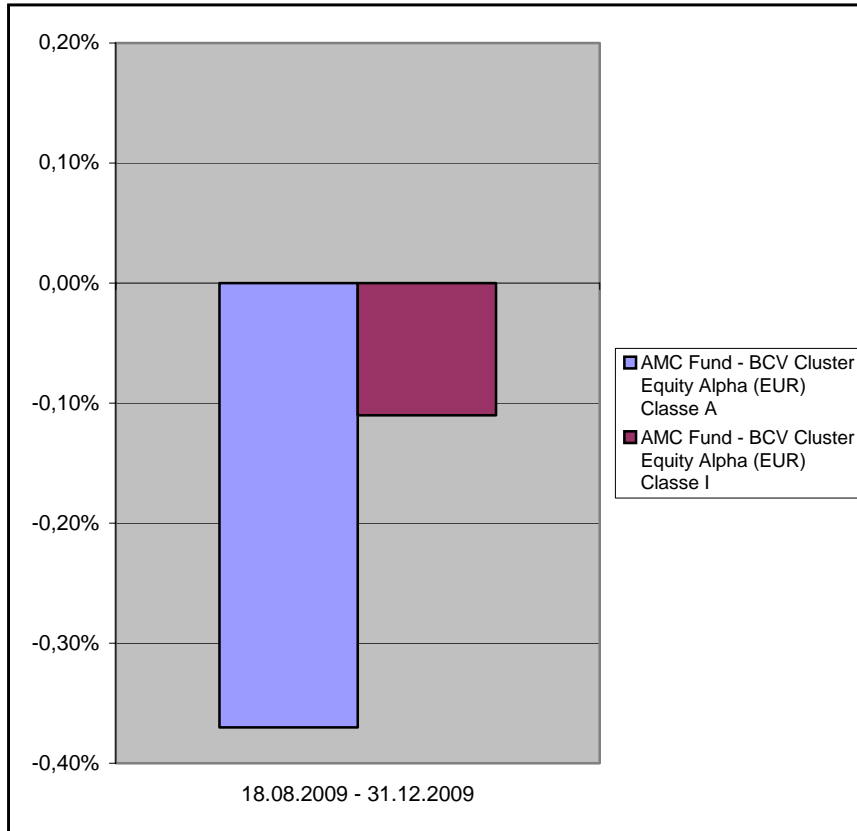
La performance historique ne tient pas compte des frais et commissions d'émission et de rachat des parts ni ne constitue une indication des performances actuelles ou futures.

BCV FUND (LUX) – BCV CLUSTER EQUITY ALPHA (CHF)



La performance historique ne tient pas compte des frais et commissions d'émission et de rachat des parts ni ne constitue une indication des performances actuelles ou futures.

BCV FUND (LUX) – BCV CLUSTER EQUITY ALPHA (EUR)



La performance historique ne tient pas compte des frais et commissions d'émission et de rachat des parts ni ne constitue une indication des performances actuelles ou futures.